

Lancement de la plateforme « **Végétalise ta ville !** »



Végétalise
ta Ville!



Contacts presse :

presse@grenoble.fr / 04 76 76 39 21 – 04 76 76 11 42

La Ville de Grenoble lance sa nouvelle plateforme en ligne « **Végétalise ta Ville** », accessible ici dès **le 3 mai** <http://vegetalise.grenoble.fr>

Le but : permettre aux Grenobloises et Grenoblois de contribuer davantage à la végétalisation de la ville, que ce soit sur l'espace public ou privé.

La plateforme permettra de regrouper, valoriser et amplifier les dispositifs existants et proposera de nouvelles possibilités pour les habitant-es. Les Grenobloises et Grenoblois pourront déposer leur demande en ligne pour :

- Créer un espace végétalisé et/ou de jardinage sur l'espace public ;
- Rejoindre un espace de jardinage existant ;
- Obtenir gratuitement un ou plusieurs jeunes arbres à planter sur son terrain ;
- Obtenir des conseils et ressources pour réussir son projet de végétalisation ou de jardinage à Grenoble.

Végétaliser, oui mais pourquoi ?

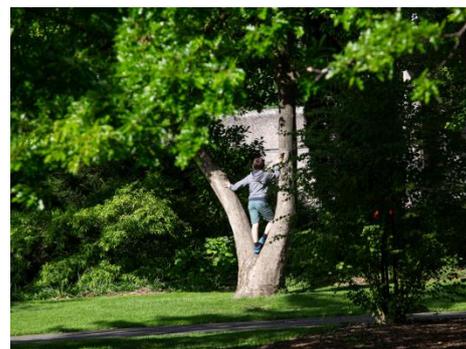
Selon les prévisions des laboratoires scientifiques de Météo France, d'ici 30 ans **les fortes chaleurs à Grenoble seront de plus en plus élevées et fréquentes**. Ainsi en 2050 nous aurons en moyenne :

- des printemps et des automnes plus chauds et secs, avec des pluies orageuses et soudaines plutôt que des pluies continues salvatrices pour les sols ;
- l'été, 43 jours à plus de 35°C contre 3 jours en moyenne aujourd'hui, des dépassements des 40°C plus fréquents, et des canicules (températures chaudes la nuit) plus longues et prononcées.

Le végétal est l'allié de la fraîcheur en ville :

- **Les arbres**, grâce à leur feuillage et leur ombre, régulent les températures en période chaude. On estime que le patrimoine arboré de la ville de Grenoble rafraîchit chaque jour la ville avec la puissance de 92 105 climatiseurs de 2.72 kW branchés pendant 20 heures.
- **Un sol végétalisé** permet de stabiliser la température de l'air en retenant mieux l'eau et en rafraichissant naturellement l'air ambiant - Ce n'est pas le cas du béton qui absorbe la chaleur le jour et la relâche la nuit.

Ce ne sont pas les seuls bienfaits du végétal : il améliore la qualité de l'air grâce au pouvoir filtrant des feuillages, contribue à accueillir la biodiversité urbaine (oiseaux, insectes, vie du sol...) et régule les eaux pluviales.



Végétalise ta Ville : un nouveau dispositif plus intuitif pour le jardinage citoyen

Cette nouvelle plateforme regroupera les anciens dispositifs de végétalisation citoyenne (jardins partagés, jardinons nos rues, jardins à adopter, défi 3, 2, 1... Plantez !, concours maisons et balcons fleuris, vergers collectifs, conseils en végétalisation) sous **un nom et une interface unique** pour permettre au plus grand nombre de **naviguer aisément d'une solution de végétalisation à l'autre**.

Pour se mettre au jardinage en toute sérénité, il sera donc possible :

- de faire une demande de jardinage/végétalisation sur l'espace public,
- de rejoindre un jardin déjà existant,
- d'obtenir un ou plusieurs arbres à planter sur son terrain,
- d'obtenir des conseils et ressources pour réussir son projet de végétalisation ou jardinage.

La plateforme permettra aux habitant-es de déposer directement leur demande en ligne en complétant un simple formulaire. Auparavant traités au fil de l'eau, l'instruction et les travaux se **feront tous les ans selon le même calendrier** :

- Une période limitée d'inscription des projets.
- Un temps d'instruction des demandes et de préparation de travaux de plusieurs mois.
- Puis la création des espaces de jardinage tous en même temps.

Le budget total de Végétalise ta ville s'élève désormais à 160 000 €, soit une augmentation de plus de 20% par rapport aux années précédentes.

A noter : évolution du concours des maisons et balcons fleuris

Le concours évolue vers un dispositif plus accessible à toutes et tous, avec l'objectif de renforcer la végétalisation et le fleurissement des espaces privés. Sa nouvelle version est à l'étude et s'inscrira dans le cadre de Végétalise Ta Ville.

Jardiner en collectif sur l'espace public

La Ville compte 23 jardins partagés, 6 jardins fruitiers et 110 espaces de jardinage de rue. Ces espaces sont gérés par des collectifs d'habitant-es dont la composition varie selon les arrivées et les départs de chacun-e. Pour rejoindre un jardin, **il suffit maintenant d'en faire la demande directement au responsable du jardin** à l'aide de la carte interactive qui est proposée sur la plateforme.

Et pour les habitant-es qui ont repéré une façade, un coin de trottoir, de rue, de parc qu'ils souhaiteraient végétaliser et jardiner, rien de plus simple : il suffira de compléter le formulaire de demande en ligne pour créer un nouvel espace de jardinage.

La Ville s'occupera alors d'aménager l'espace (déminéralisation, pose de clôture, ajout de terre...) qui sera livré prêt à planter au demandeur.



Les deux seules conditions : être un groupe d'habitant-es et avoir signé la charte d'engagement

Le formulaire de demande de création d'espace de jardinage sur l'espace public sera ouvert du 3 mai au 31 juin 2021.

Il sera également possible de créer son jardin en **Chantier Ouvert au Public** en faisant la demande sur le formulaire.

Végétaliser, c'est aussi possible sur les espaces privés

La ville de Grenoble compte 200 ha d'espaces verts privés soit 11% de la surface communale, qui ne sont parfois que de simples pelouses à l'intérêt faible pour rafraichir pour la ville. C'est pourquoi la Ville a décidé d'offrir des arbres aux particulier-es disposant d'un jardin, mais aussi aux copropriétés, bailleurs et entreprises. L'ombre des arbres protège efficacement les bâtiments, les cours et les parkings du soleil et de la chaleur.

⇒ **400 très jeunes arbres seront ainsi distribués dans le cadre de « Végétalise Ta Ville ! »** selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Une sélection d'essences adaptées aux sols et au climat grenoblois a été faite par les services de la Ville. Choisis parmi les essences naturellement présentes dans notre région et dans les régions proches, ils sont aussi utiles à la faune sauvage locale. Des arbres fruitiers seront distribués.

Le formulaire de demande sera ouvert du 3 mai au 31 septembre 2021.



⇒ Un accompagnement sur mesure

Pour assurer aux habitant-es un projet de jardinage réussi, la Ville proposera également différents niveaux d'accompagnement :

- **Des fiches pratiques** à télécharger sur le jardinage et la gestion écologique des espaces verts, la plantation d'arbres, la végétalisation de balcons, des façades et des toitures...
- **Des contacts utiles** d'associations, de lieux de ressources...
- **Un accompagnement personnalisé** sur place, des "conseils en végétalisation" pour les projets de plus grande envergure (déminéralisation de cour, végétalisation de façade, gestion écologique des espaces verts...)

Enfin, la Ville s'investit par d'autres moyens pour donner plus de place au végétal et plus généralement à la nature en ville :

- Le **Budget participatif** avec la possibilité de déposer des projets de création de jardins/vergers collectifs ou de végétalisation de toit et façade proposés par les habitantes et habitants et accompagnés par les services pour leur réalisation.
- La **gestion plus naturelle** des 240ha d'espaces verts de la Ville : création d'espaces refuges pour la faune en espaçant les tontes, taille des arbustes et arbres moins contraintes, fleurissement plus naturel ...
- L'intensification des **plantations d'arbres** avec l'objectif de 15 000 arbres plantés d'ici 2030.
- Les projets de réaménagement d'espace publics systématiquement accompagnés de végétalisation (projet urbains, rue aux écoles, projets de proximité...)

